

enhancement of tighter and closer relationships. Similarly, this can be said about the Ewe spoken language which covers a large proportion of the Western African Nations particularly when a regional economic community (ECOWAS) had been formed to ease trade and migration of goods and people. A large population mainly in the southern part of Cote d'Ivoire, Ghana, Togo, Benin and Nigeria understand and speak Ewe though there are variations. The main language core binds them together as one people which make uniting them quite variable.

At the helm of the 19th century the European countries including Britain, France, the Netherlands, Belgium, Italy and Germany used the language as a colonial method/tool to capture the lands of the African Continent and 'enslave' its people and some parts of Asia. The communication gap that existed on the arrival of Europeans was fully utilized. The native people were convinced to learn the European languages instead of learning the local languages and dialects. Obviously, the arrival of the Europeans on the African Continent also paved the way for some positive elements to the local people. Schools and universities were built. Among the first higher educational institutions to appear on the continent were Makerere University, Uganda, Fourah Bay College, Sierra Leone, the Yaba College, Nigeria, University of Ibadan, Nigeria, University of Ghana, Legon were the brain centres through which the effective and absolute of 'non-return' influence and transference of cultural adaptation of the metropolis. Today English and French still remain one of the leading and official languages of many African countries. It will take centuries to derail the system created by the Europeans centuries ago even if the African countries wish to unite the continent, sweep away the colonial remnants and change the course of development direction to reduce the effect of partition of the continent and colonialism. The biggest question is whether it is necessary to do in the face of global integration of the world.

5. Conclusion

Language as social phenomenon has been one of the greatest tools in the hands of politicians for many centuries to manipulate and dismantle stateships and it continues to remain so in the modern world. On the other hand, language really serves as the 'medium' of cultural exchange and enrichment among nations. The more we learn a foreign language the better we understand and learn to accept, tolerate and value the cultural differences and aspects. So far as we continue to live our cultural enrichment is necessary and therefore cultural penetration interchanges are inevitable for our global society.

References

1. K. Y. Amoako, K. Y. On growth, depth, and economic transformation. 2015. URL: <http://www.africaresearchinsitute.org/>
2. Small, C. Rwandan ethnic conflicts. A historical look at root causes. // Journal of peace and conflicts studies. 2015. URL: <https://www.academia.edu/11047836/>
3. Del Ponte, C. Kosovo News. 2016 // URL: <http://en.newalbania.com/category/trending-now/>
4. Parizeau, J., CBC News. URL: <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/jacques-parizeau-english-referendum-victory-speech-public-1.3519036>
5. Ron, Paul USA. TODAY, Crimea secedes. So what? 2014. // URL: <http://www.newsmax.com/Newsfront/ron-paul-crimea-ukraine-Russia/2014/03/13/id/559448/>
6. Chandan, S. October 22, 2011. URL: <https://www.youtube.com/watch?v=G5NFKbjyUdo>

УДК 811.161.1: 811.133.1

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DU DISCOURS PÉDAGOGIQUE PROFESSIONNEL FRANÇAIS ET DE L'IDENTITÉ DE L'ENSEIGNANT

Sedykh Arkadiy

docteur ès lettres
directeur du département de français et d'allemand
Université nationale de recherche de Belgorod,
Belgorod, Russie) / sedykh@bsu.edu.ru

Albert Georges

Chef de projet pédagogique au ministère de l'éducation du Liban
Institut français du Liban, Expertise-France, Beyrouth /
georges.albert@expertisefrance.fr/
albege@gmail.com

Résumé

L'article tente de décrire les catégories de «discours professionnel et pédagogique» et «identité de l'enseignant» dans la communauté française lexiculturelle d'aujourd'hui. L'article souligne une nécessité de la mise en relief des caractéristiques de genre de discours pédagogique. Comme objet d'étude nous examinons des caractéristiques du discours institutionnel de la République française et son rôle dans l'élaboration de la vision du monde de l'enseignant français. Il est à noter que le comportement communicationnel des enseignants français se caractérise par un individualisme corporatiste et un esprit hiérarchique (esprit de position dominante) bien accusés.

Mots-clés: discours pédagogique, identité linguistique, comportement communicationnel, genre, corps enseignant, distance du pouvoir, individualisme corporatiste, élitisme, position dominante.

Comme on le sait, chaque culture constitue une idée de l'enseignant (des enseignants) et des activités d'enseignement, qui génère finalement une image appropriée dans la conscience langagière de la nation. Dans chaque pays, la profession enseignante se distingue par son authenticité et exclusivité. Il est impossible de ne pas prendre en compte des facteurs sociaux et économiques. En France, par exemple, l'enseignant est officiellement considéré comme un fonctionnaire du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et bénéficie d'un emploi à vie. Le salaire net moyen des enseignants du primaire et du secondaire est d'environ 2.475 euros par mois, sans prendre en compte les qualifications et l'expérience de travail mais en incluant les primes et indemnités.. Le nombre d'heures minimal d'enseignement hebdomadaire varie entre 26h pour un professeur des écoles, 18h pour un professeur de collège et lycée et 15h pour un professeur agrégé. A noter qu'à l'origine, ces volumes horaires étaient calculés pour équivaloir à des semaines de 39 heures en comptant les temps de préparation et de correction [C. Thélot]¹. L'année scolaire compte 36 semaines, soit entre 175 et 180 journées d'enseignement par an.

Dans un contexte français de chômage croissant avec perte généralisée de pouvoir d'achat pour les catégories de salariés durant les deux dernières décennies, l'enseignant fonctionnaire, bénéficiant de la garantie de l'emploi, de seize semaines de vacances et d'un salaire net supérieur au salaire médian des français, le « prof » passe désormais pour un privilégié. Dans un réflexe amplifié par les médias, la société cristallise alors les échecs de l'école sur le corps enseignant qui perd en prestige social d'année en année. Les évaluations internationales (PISA, TIMSS) n'arrangent pas l'image des enseignants dans les médias en pointant une France rétrogradée dans le ventre mou des classements OCDE avec, en plus, la palme de champion de l'école inégalitaire!

Pour autant, dans - la conscience collective, si l'image du corps est écornée en tant que rouage d'un système affaibli, - l'identité individuelle de l'enseignant français n'en conserve pas moins une forme de prestige liée aux savoirs savants qu'il véhicule quand beaucoup d'adultes devenus parents ont subi leurs propres échecs scolaires sanctionnés par «les profs». Et les enseignants auraient un peu tendance à user plus ou moins consciemment de cette position dominante dans un réflexe de défense pour se prémunir contre les attaques de plus en plus fréquentes à leur endroit.

- D'un côté, plusieurs chercheurs soulignent, par exemple, que la notion de leader en France correspond aux mots «génie», «élite intellectuelle»; aux États-Unis – «superstar», «agent libre»; au Royaume-Uni – «diplomate»; en Allemagne – «maître», «expert»; au Japon – «représentant du gouvernement»; en Chine – «héros-commandant doté de connaissances locales» [Derr, Rousillon, Bournois 2002]. A l'inverse, on peut lire: «*En France, en Turquie, au Brésil et aux États-Unis, les enseignants sont «considérés comme de simples administratifs qui remplissent leur tâche de façon formelle»* [Le Figaro du 07/01/2014]. Et encore ceci: «*l'étude réalisée par la Varkey GEMS Foundation sur la perception du métier d'enseignant à travers le monde souligne aussi le manque de respect affiché par les élèves français»* [Ibid.]. Nul doute qu'une bonne part de cet irrespect montant se nourrit de commentaires désobligeants entendus dans le milieu familial.

¹ Claude Thélot, L'évaluation du système éducatif, Persée, 1994

Comme on peut le voir d'après les déclarations ci-dessus, les opinions sur le statut des enseignants français sont contrastées: certains croient que le statut de l'enseignant en France est assez élevé, d'autres – assez faible. Ce problème ne figure pas parmi les objectifs du présent article et il sera tranché dans les études ultérieures. Mais en prenant en compte ce constat, notre tâche principale est d'esquisser les caractéristiques de l'identité des enseignants au prisme du discours institutionnel (textes ministériels) de la République française.

L'étude du discours pédagogique français implique l'analyse des textes dans plusieurs relations binaires de communication: «enseignant-enseignant», «enseignant-parent», «enseignant-société», «enseignant-pouvoir». Le dernier binôme peut être étudié sous l'angle du dialogue entre les représentants des structures administratives et éducatives de la société. A cet égard, il est nécessaire de mettre en évidence les caractéristiques du genre de discours pédagogique: professionnel, didactique, éducatif, institutionnel.

Le discours professionnel pédagogique se manifeste en partie à travers les règlements du Ministère de l'éducation nationale. Quand ils sont sous contrat d'association avec l'Etat, les enseignants français sont tenus d'exercer leurs fonctions dans le cadre des textes statutaires. Voici quelques principes clés de l'activité professionnelle et du statut des enseignants et des professeurs de français:

1. *Les personnels d'enseignement relèvent de la **fonction publique d'État**. C'est par voie de concours que l'Éducation nationale recrute les enseignants et les fait accéder au statut de **fonctionnaire titulaire**. Pour devenir enseignant vous devez donc réussir l'un des **concours organisés chaque année**.*

2. *Le professeur des écoles est un **enseignant du premier degré** avec un nouveau statut qui remplace celui de l'ancien corps des instituteurs (voir encadré). Il est recruté au niveau du master depuis 2010. Il intervient en école maternelle et en école élémentaire où **il dispense un enseignement polyvalent**: français, mathématiques, histoire et géographie, sciences expérimentales, langue vivante, musique, arts plastiques, activités manuelles et éducation sportive. Ce sont les contenus et les activités liés à toutes ces disciplines que les professeurs des écoles **sont amenés à organiser et conduire** avec leurs élèves. **Les professeurs des écoles travaillent avec des enfants de 3 ans (parfois 2 ans) à 11 ans**, c'est-à-dire de la première année de l'école maternelle à la dernière année de l'école élémentaire.*

3. *Le **professeur de collège et lycée (PLC)** est titulaire d'un CAPES (certificat d'aptitude professionnel de l'enseignement secondaire), d'un CAPET (enseignement technique) ou d'une agrégation. Les trois catégories sont recrutées au niveau du master (bac +5). Les professeurs certifiés (CAPES, CAPET) sont très majoritaires par rapport aux professeurs agrégés dont le concours est plus sélectif. Ils enseignent une seule discipline au collège, au lycée ou en classes préparatoires aux grandes écoles - pour les agrégés expérimentés.*

4. *Les **enseignants-chercheurs** sont, soit **maîtres de conférences**, soit **professeurs des universités**. Ils ont la **double mission** d'assurer le développement de la **recherche fondamentale et appliquée** et de **transmettre aux étudiants les connaissances** qui en sont issues.*

*Ils participent à l'**élaboration** et à la **transmission des connaissances**, assurent la **direction**, le **conseil** et l'**orientation des étudiants**. Ils contribuent également au développement de la recherche fondamentale, appliquée et à sa valorisation ainsi qu'à la **diffusion de la culture** et à la **coopération internationale**. Ils assurent leur activité de recherche dans des **laboratoires universitaires** qui sont le plus souvent **associés aux grands organismes de recherche** (CNRS, INSERM, INRA, etc.).*

5. *Le fonctionnaire public se voit bénéficier d'un **droit à être protégé par sa hiérarchie** lors de sa mission. Son autorité hiérarchique lui doit **intégrité physique et morale** lors de ses diverses missions. L'Etat peut cependant se retourner contre un agent dont la responsabilité pénale est établie, il ne s'agit donc pas d'une immunité et encore moins d'une impunité.*

6. *Les fonctionnaires doivent **pouvoir progresser en échelon et en grade** tout au long de leur vie professionnelle. L'avancement dans les échelons et les grades inclut une part de mérite dans un rythme de promotion au «grand choix» (le plus rapide), au «petit choix» ou «à*

l'ancienneté» (le plus lent). Les inspecteurs, répartis par corps d'enseignement (premier degré, second degré, enseignement professionnel et technique) sont chargés de l'évaluation professionnelle des agents placés sous leur autorité pédagogique.

7. **Aucune distinction**, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs **opinions politiques**, syndicales, philosophiques ou **religieuses**, de leur origine, de leur **orientation sexuelle**, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non appartenance, vraie ou supposée, à **une ethnie ou une race**.

8. Les fonctionnaires sont soumis à des **obligations éthiques** dans et hors l'exercice de leurs fonctions, notamment à l'obligation de **laïcité**, de **neutralité** et de **réserve**.

9. Les corps enseignants, techniques et scientifiques peuvent **exercer une profession libérale** dès lors qu'elles découlent de l'exercice de leur fonction. L'agent public titulaire, sur autorisation de sa hiérarchie, peut exercer une autre activité, **uniquement en dehors de son temps de travail dans la fonction publique**.

10. Ce sont les missions de service public qui fondent le statut de fonctionnaire. **Ce statut n'est pas un privilège mais est porteur de droits et de devoirs**. <...> c'est-à-dire les principes fondamentaux définis dans les lois statutaires, ... destinés à assurer l'égal accès aux emplois publics, à **garantir** les fonctionnaires **contre l'arbitraire et le favoritisme** et à donner à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire **dans le respect des règles d'impartialité et de continuité** [<http://www.education.gouv.fr>]. C'est donc bien dans l'intérêt du service public, donc de l'Etat, et non dans l'intérêt du fonctionnaire que l'emploi lui est garanti à vie ; c'est une caractéristique – et non un privilège – qui est remise en question actuellement en France et même amendée dans certains pays d'Europe comme la Suède.

Comme on peut le voir, les documents ministériels définissent clairement le statut d'un **agent public** (d'un enseignant en l'occurrence), (*par voie de concours organisés chaque année; enseignant du premier degré; il dispense un enseignement polyvalent; professeurs des écoles travaillent avec des enfants de 2 à 11 ans*), ses droits (*droit à être protégé par sa hiérarchie; intégrité physique et morale*) et ses responsabilités (*double mission d'assurer le développement de la recherche fondamentale et appliquée et de transmettre aux étudiants les connaissances*). Ils mettent en évidence l'aspect moral du comportement du fonctionnaire: respecter toujours et partout les obligations morales envers la société (*des obligations éthiques dans et hors l'exercice de leurs fonctions*).

Le texte ci-dessus contient des dispositions générales sur comment et pourquoi un enseignant doit se comporter conformément à son statut de fonctionnaire. Cet aspect se manifeste principalement à travers l'utilisation des verbes et des structures à conceptions normatives sémantique (sémantique des actes stimulants) : **relèvent de la Fonction publique d'État; recrute les enseignants et les fait accéder; vous devez donc réussir un des concours; qu'ils sont amenés à organiser et à conduire avec leurs élèves; ont la double mission d'assurer et de transmettre; fonctionnaire public se voit bénéficier de**.

Une réglementation minutieuse de l'activité de l'enseignant contribue à la formation de «bouillon de culture» et de l'identité linguistique en conformité du discours normalisé et de l'identité qui se réclame en corrélation directe avec les comportements institutionnels. Les statuts de discours institutionnel soulignent un statut élevé de l'enseignant, son intérêt pour la réussite d'une mission, contribue à la formation du contrôle interne d'un individu de ses activités.

Ainsi, le continuum discursif de l'enseignant français se caractérise par le schéma relativement rigide des relations corporatives, à la fois verticalement et horizontalement. Institutions de puissance et système de gestion centralisée continuent traditionnellement de bénéficier du soutien d'une majorité de la population française, malgré toutes les vicissitudes de la société en France d'aujourd'hui. Le principe de base de la culture éducative française préconise un équilibre à première vue contradictoire du phénomène: distance au pouvoir élevé et haut degré d'individualisme corporatiste. Ces composants offrent de nombreuses possibilités

pour l'existence d'une bureaucratie centralisée dans le domaine de l'éducation et en même temps fournissent une dépendance directe (indirecte) de l'individu des décisions administratives.

Le discours pédagogique français est très normalisé du point de vue du comportement langagier et communicationnel, ce qui n'exclut pas des manifestations altératives conditionnées tant par la nécessité de communiquer avec des jeunes dans l'environnement polystylistique et multiculturel, que par déformations professionnelles. Dans le même temps le discours corporatif des enseignants français reste encore bien personnalisé et se manifeste souvent par des positions communicationnelles dominantes.

Références et sources

1. Sedykh A.P., Buzinova L.M. *Francuzskaja jazykovaja lichnost': akademicheskij i hromaticheskij diskurs* [French language identity: academic and chromatic discourse]. Moscow: LENAND, 2019. 128.
2. Deer B., Roussillon S., Bournois F. *Cross-Cultural Approaches to Leadership Development*. (p. xi). Brooklyn: Greenwood Publishing Group.
3. Pacte de responsabilité: "chiche !" (Pécsesse) // Le Figaro du 07/01/2014 URL : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/01/07/97001-20140107FILWWW00267-pacte-de-responsabilite-chiche-pecsesse.php>

УДК 81'373.7

СТРУКТУРНЫЕ ОСОБЕННОСТИ СЕМАНТИКИ ОЦЕНОЧНЫХ НАИМЕНОВАНИЙ ВО ФРАНЦУЗСКОМ ЯЗЫКЕ (НА ПРИМЕРЕ ЛСГ «LAIDERON»)

Барнева, Тубия Игоревна

студентка кафедры немецкого и французского языков
Белгородский государственный национальный
исследовательский университет
Белгород, Россия / tubiyabarneva@gmail.com

Кривчикова, Нэля Леонидовна

кандидат филологических наук, доцент
Белгородский государственный национальный
исследовательский университет
Белгород, Россия / krivchikova@bsu.edu.ru

Аннотация

Слово представляет собой лексическую единицу в системе языка, обладая при этом значением. Центральным компонентом значения можно назвать понятие, в формировании которого принимают участие психические процессы, дающие возможность определять объекты и явления внеязыковой действительности к тем или иным классам, группам, категориям. Такие процессы позволяют расположить компоненты языкового значения в иерархическом порядке. В данной статье рассматривается семантическая организация оценочных наименований во французском языке, соотносящихся с понятием «девушка». Выдвигается положение о том, что все компоненты стилистической окраски, которые являются составной частью семантической структуры, тесно связаны между собой.

Ключевые слова: французский язык, лингвистика, оценочные наименования, семантика, лексическое значение, стилистическая окраска.

STRUCTURAL SEMANTIC FEATURES OF EVALUATIVE NAMES IN THE FRENCH LANGUAGE (ON THE EXAMPLE OF THE LSG «LAIDERON»)

Barneva, Tubiia Igorevna

Student of the German and French languages department
Belgorod State National Research University
Belgorod, Russia / tubiyabarneva@gmail.com

Krivchikova, Nelya Léonidovna

Associate Professor, PhD in Philology
Belgorod State National Research University
Belgorod, Russia / krivchikova@bsu.edu.ru

Abstract

The word is a lexical unit in the language system It has its own meaning. The central component of meaning can be called a concept, in the formation of which mental processes take part, which make it possible to determine objects and phenomena of extra-linguistic reality to one or another class, group, category. This type of processes allows you to arrange the components of the language value in a hierarchical order. This article discusses the semantic organization of appraisal names in French, related to the concept of "girl". The theory is advanced that all the components of the stylistic coloring, which are an integral part of the semantic structure, are closely related.

Key words: french language, linguistics, appraisal names, semantics, lexical meaning, stylistic coloring.